

ENQUETE PUBLIQUE
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
PROJET ZONE GRANDES INDUSTRIES 2
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais-Picardie en date du 31 juillet 2023,

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD),

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 21 août au 22 septembre 2023 inclus, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Le GPMD dispose d'une réserve foncière d'intérêt pour les clients industriels désireux de développer une activité sur le territoire dans les années futures.

Afin de dynamiser l'arrivée de nouvelles entreprises au sein de la place portuaire, le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) a engagé des travaux de grande ampleur au Port Ouest en aménageant une plateforme industrielle (ZGI). Ce terrain labélisé « Choose France » au regard de son caractère clé en main et sa disponibilité immédiate a suscité un véritable intérêt de la part des clients industriels.



Dans ce contexte, le GPMD ambitionne l'aménagement d'une nouvelle plateforme industrielle sur son territoire. Dénommé Zone Grandes Industries 2 (ZGI 2), ce projet d'aménagement a pour objectif d'offrir, sur une emprise globale de près de 186 ha, les conditions requises pour la consolidation de filière batterie et du cluster batterie local (services, maintenance, production, recyclage, ...)

Conseil Municipal convoqué le : 13 Septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023
--

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET à partir de 18h03, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h55, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,
Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr MERLEN,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 18h55,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Les Commissions extra-municipales « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » et « Développement économique, zones d'activités, commerce, artisanat, auto-entrepreneuriat, tourisme, grands événements commerciaux, foires et marchés » ont émis les remarques suivantes :

- Une attention devra être portée quant à l'impact de ce projet sur le réseau routier, notamment sur le sud RD11 et l'A16. La construction d'une offre de mobilité interurbaine routière et ferroviaire semble aujourd'hui indispensable à l'aune du développement industriel à venir.
- Les études trafic intègrent un scénario ramenant la part modale VP des nouveaux employés à 50% (90% aujourd'hui). Une politique incitative en la matière sera, à la lecture du dossier, mis en œuvre par la CUD. Les commissions souhaitent des précisions sur les mesures opérationnelles qui seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Elles attirent l'attention du GPMD et de la CUD sur la nécessité de tenir compte en outre des déplacements venant du Pas de Calais.
- Des passerelles devront être dressées entre les structures de soutien à l'emploi (Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme et les municipalités) et les entreprises afin que l'offre d'emploi puisse être proposée à notre bassin de vie y compris pour les métiers de dockers.
- Une démarche devra être co-construite entre les services de l'Etat et les collectivités locales afin de mener au plus vite les projets de logements induits par ce développement industriel.
- Un plan de boisement doit rapidement être mis en œuvre afin de réaliser une coupure verte significative entre l'espace portuaire et les communes mitoyennes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Émet un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions.

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 SEPTEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 22 SEP. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 SEP. 2023

